



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

## logement social

Question écrite n° 44770

### Texte de la question

M. Éric Diard appelle l'attention de M. le secrétaire d'État au logement sur la participation de l'État au Fonds de solidarité logement (FSL). C'est le principal outil des plans départementaux d'action pour le logement des personnes défavorisées. Il semblerait que la participation de l'État ait connu une baisse de 11 % cette année après une réduction de 10 % l'an passé. Cette baisse concerne pour l'essentiel l'accompagnement social et peut conduire à des suppressions d'emploi. Dans les Bouches-du-Rhône, le budget serait réduit de 3 000 000 d'euros. En conséquence, il lui demande les mesures envisagées par le Gouvernement afin de ne pas pénaliser les personnes les plus défavorisées.

### Texte de la réponse

L'enveloppe totale consacrée aux fonds de solidarité logement (FSL) par l'État en 2004 a été portée à 70 MEUR pour permettre de maintenir un niveau d'intervention comparable à celui des années antérieures. En 2004, les différentes délégations de crédit intervenues ont permis de porter à 3 865 000 euros les dotations au FSL des Bouches-du-Rhône, marquant ainsi l'attention de l'État aux difficultés sociales de ce département. En ce qui concerne 2005, l'article 65 de la loi du 13 août 2004 relative aux responsabilités et aux libertés locales a transféré les FSL aux départements, dans la volonté de privilégier une meilleure adaptation des aides aux besoins locaux. Le département pourra donc décider des interventions du FSL : aides financières aux ménages, financement des mesures d'accompagnement social, aides au financement des suppléments de dépenses de gestion locative pour les associations... La loi a aussi prévu la protection des ménages en difficulté demandeurs d'aides du FSL en imposant des règles relatives aux conditions d'octroi des aides.

### Données clés

**Auteur :** [M. Éric Diard](#)

**Circonscription :** Bouches-du-Rhône (12<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 44770

**Rubrique :** Logement

**Ministère interrogé :** logement

**Ministère attributaire :** logement et ville

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 27 juillet 2004, page 5654

**Réponse publiée le :** 7 juin 2005, page 5963